



VILLE DE  
**Millau**

www.millau.fr

**COMMUNE DE MILLAU**  
**EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le dix décembre à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de Mme Emmanuelle GAZEL

**Nombre de conseillers :**

En exercice.....35  
Présents.....34  
Votants.....35

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Madame BACHELET**

**Délibération numéro :**  
**2020/221**

**Subventions aux associations : versement d'acompte par anticipation au vote du budget primitif 2021**

Nota - La Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le jeudi 17 décembre 2020, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 4 décembre 2020

La Maire



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget primitif de la ville doit être voté chaque année au plus tard le 15 avril ;

Considérant que pour l'exercice 2021 le budget sera voté au cours du premier trimestre 2021 ;

Considérant que certaines associations ne peuvent assurer le paiement des salaires, charges sociales si elles ne perçoivent pas courant premier trimestre un acompte sur la subvention qui devrait leur être accordée par délibération du conseil municipal votant le budget primitif ;

Considérant qu'il est décidé d'allouer, dans l'attente du vote du budget primitif de l'exercice 2021, un acompte de subvention pour les associations listées dans le tableau ci-dessous :

Nom de l'association	Montants proposés
Act 12 cie création éphémère	8 800,00 €
CCAS	628 000,00€
Centres sociaux (ts 132)	32 666,00€
Centres sociaux (ts 161)	80 000,00€
Comité d'Actions sociales	37 980,00€

Accusé de réception en préfecture  
012-211201454-20201210-2020DL221-DE  
Reçu le 18/12/2020

Acte dématérialisé

**ETAIENT PRESENTS :** Emmanuelle GAZEL, Thierry PEREZ-LAFONT, Corine MORA, Jean-Pierre MAS, Corinne COMPAN, Valentin ARTAL, Martine BACHELET, Michel DURAND, Aurélie ESON, Nicolas WOUREL, Sylvie MARTIN-DUMAZER, Patrick PES, Jean-Louis JALLAGEAS, Jean-Claude BENOIT, Nadine TUFFERY, Bernard GREGOIRE, Martine MANANET, Didier DAURES, Catherine JOUVE, Bouchra EL MEROUANI, Yannick DOULS, Marie-Eve PANIS, Séverine PEYRETOU, Charlie MEDEIROS, Fabrice COINTOT, Angéline OKOME OSSOUKA LATORRE, Alain NAYRAC, Daniel DIAZ, Claude ASSIER, Christophe SAINT PIERRE, Christelle SUDRES BALTRONS, Karine ORCEL, Philippe RAMONDENC, Karine HAUMAITRE

**ETAIENT EXCUSES :** Bérénice LACAN

**PROCURATIONS :** Bérénice LACAN pouvoir à Christelle SUDRES BALTRONS

**ETAIENT ABSENTS :**

Monsieur Valentin ARTAL est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur général des services publics de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Comité d'organisation natural games	27 500,00€
Foyer Personnes âgées (foyer soleil)	15 000,00€
MJC fonctionnement	30 000,00€
MJC CREA	30 000,00€
Millau art et savoir faire	6 000,00€
Millau en jazz	15 000,00€
Myriade	14 400,00 €
Peintres et sculpteurs millavois	3 000,00€
Aqua grimpe Millau Grands Causses	13 150,00
Som athlétisme	11 000,00€
Som basket ball	8 624,00€
Som cycles	10 400,00€
Som Football	12 000,00 €
Som handball	6 500,00€
Som hirondelle millavoise	6 500,00€
Som judo	5 000,00€
Som Rugby	25 300,00 €
Som tennis	9 000,00€
Tremplin pour l'emploi	15 000,00 €
Ogecam	78 240,00€
Calendreta	6 844,00€

Considérant que ces acomptes versés seront intégrés au budget primitif 2021 et déduits du montant des subventions votées par le conseil municipal dans le cadre du budget primitif 2021 ;

Aussi, le Conseil municipal décide :

1. D'approuver le principe d'un versement partiel anticipé des subventions 2021 pour les associations listées dans le tableau figurant ci-dessus,
2. D'autoriser le versement des sommes aux attributaires en fonction des données figurant dans le tableau ci-dessus ;
3. D'imputer les dépenses correspondantes au budget général de la ville, chapitre 65, articles 6574 et 657362 ;
4. D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.
5. D'adopter par 31 voix pour, Mesdames MARTIN-DUMAZER, PANIS et OKOME OSSOUKA LATORRE et Monsieur PEREZ-LAFONT ne prennent pas part au vote.

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

**Emmanuelle GAZEL**



La Maire de Millau  
Vice-Présidente de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée

